

# Tarifications du Foyer du Romarin

Les tarifs de notre établissement sont fixés par le Président du Conseil Général de l'Hérault. Dans le cadre d'une Convention conclue en 2016 avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Général, les engagements ont été définis pour garantir aux résidents les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins (2016-2020)

Le coût d'un séjour dans notre Établissement est composé d'un prix pour l'hébergement (logement, restauration, linge, animation) et d'un prix pour la dépendance (correspondant à l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne, selon le niveau d'autonomie).

## Tarif journalier au 01/08/2025

- Hébergement**
- Tarifs : 94.45€/jour - moins de 60 ans : 100.57€/jour
  - Tarifs administrés (Aide Sociale) : 80.89€/jour - moins de 60 ans : 100.57€/jour
- Dépendance**
- 6.42€ /jour pour les personnes autonomes et valides (GIR 5 et 6)
  - 15.13€/jour pour les personnes semi valides (GIR 3 et 4)
  - 23.83€/jour pour les personnes âgées dépendantes (GIR 1 et 2)

*Des prestations facultatives et payantes sont proposées aux résidents : esthéticienne, coiffeur, téléphone direct, coffre, repas invités, ...  
(prix soumis à affichage et annexés au contrat de séjour)*

## Chambre Individuelle

TARIFS HÉBERGEMENT	TARIFS		TARIFS		TARIFS		
	Journalier	Mensuel	Journalier	Mensuel	Journalier	Mensuel	
TARIFS AIDE SOCIALE	<b>94.45</b>	<b>2833,50€</b>	GIR 5/6	6.42€	192.60€	100.87€	3026.10€
			GIR 3/4	15.13€	453.90€	109.58€	3287.40€
			GIR 1/2	23.83€	714.90€	118.28€	3548.40€
TARIFS AIDE SOCIALE	<b>80.89€</b>	<b>2426.70€</b>	GIR 5/6	6.42€	192.60€	87.31€	2619.30€
			GIR 3/4	15.13€	453.90€	96.02€	2880.60€
			GIR 1/2	23.83€	714.90€	104.72€	3141.60€

Les frais d'hébergement comprend l'ensemble des prestations minimales fixées art. D312.159.2 du Code d'Action Sociale des Familles.  
Le tarif Dépendance est applicable à tous les résidents de plus de 60 ans, dès leur entrée. L'état de dépendance est apprécié chaque année par application de la grille nationale AGGIR.  
Le tarif Total correspond à la somme tarifs hébergement et dépendance. L'APA -éventuelle- est à déduire de ces totaux (sauf GIR 5/6).